



MATRAT
TRAINING

TEAM

MATRAT-TRAINING

LUDIQUE ET COHÉSIF
ROUTE ET TRAILS
TOUS NIVEAUX

**REJOIGNEZ NOTRE GROUPE DE COUREURS ET
STIMULEZ VOTRE ENTRAÎNEMENT**

Infos et inscriptions sur notre site ou chez

jogR

www.matrat-training.fr



SERVICES PROPOSES

GROUPE TRAINING

Mardi (19h00-20h30) = parc de l'orangerie, bowling/ niveau initiés mini (ex : 10km <55')

Jeudis (19h00-20h15) = parc de l'orangerie, bowling/ tous niveaux acceptés

Une compétition-objectif par mois (5, 10, semi, marathon et trail)

DEMI SAISON 65€

(janv->juill OU août->déc)

SAISON COMPLÈTE 110€

(janv->déc)

SÉANCES FEMMES SUPPLÉMENTAIRES

Avec le groupe SANTE MAX (100% féminin)

+20€

Lundi (19h00-20h30) = parc de la citadelle, parking rue de boston

Mercredi (19h00-20h30) = parc de l'orangerie, bowling

Samedi (8h45-10h00) = parking fort frère, Oberhausbergen, rue de la colline(nature)

LICENCE ATHLETISME FFA

Licence FFA au club ASTRE (Athlétisme Strasbourg Europe) + cotisation

LOISIR 55€

Toutes compétitions sauf championnats

COMPETITION 89€

Toutes compétitions

DOSSIER D'ADHESION AU TEAM MATRAT-TRAINING



Entre d'une part,

Jean Matrat, sous le nom «Matrat-training», MATRAT TRAINING, N° Siren 810 334 052 / N° Siret 810 334 052 00018

D'autre part,

ci après dénommé le client.

Art.1 : Objet du contrat

Il s'agit d'un contrat de prestations de services. La prestation fournie concerne des cours de sport en collectif : **animation et gestion d'entraînement running et PPS**. Les formules possibles sont énoncées ci-contre. Cette adhésion permet un accès à l'Equipe 2 du Team qui n'est soumise à aucunes obligations. L'Equipe 1 est sélective car soumise à la participation à des événements annuels fixés (compétition et rassemblement).

Un maillot d'équipe et l'assurance sont compris dans l'adhésion. Le client bénéficie également de prestations privilégiées chez notre équipementier JOGR, notre kiné Julien KAMM 0388229098, notre parapharmacie L A LICORNE et chez MATRAT-TRAINING.

Art.2: Engagement du Prestataire

Matrat-training est tenu au secret professionnel. Il s'engage à mener à bien la mission précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

Dans le cas où Matrat-training ne peut honorer la séance prévue, celle-ci sera autant que possible rattrapée ou compensée. Ce report est lié à des cas de force majeure : intempéries, maladie, congés, retard lié à la circulation.

Art.3: Responsabilité

Le Prestataire déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels ou immatériels consécutifs à l'exécution de la prestation.

Art.4: Sécurité

Le client **certifie être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et notamment de la course à pied** datant de moins de deux mois à partir du début du contrat qui prouve que le client est en bonne santé physique et apte à la pratique d'activités physiques et sportives. Cette condition est indispensable pour que le client puisse bénéficier de l'assurance Matrat-training.

Toute activité physique ou sportive comporte un risque, si minime soit-il. Chaque client est au courant de ces risques et les assume en toute connaissance de cause. Chaque client s'engage à respecter les principes de sécurité liés à chaque activité pratiquée et à respecter les consignes de sécurité prodiguées par le prestataire.

En contrepartie, le prestataire s'engage à :

- posséder l'expérience et savoir-faire nécessaires pour effectuer l'accompagnement et la planification des séances d'activités physiques, sportives ou de loisir.
- adopter en toute circonstance le comportement du "bon père de famille" qui recouvre l'ensemble des précautions relevant du bon sens.
- prendre des mesures pour évaluer les risques, se renseigner sur les conditions de pratique, l'état des lieux et du matériel de pratique.
- adapter ses séances à l'âge et au niveau de condition physique générale du client.
- être attentif aux besoins de ses clients et à les satisfaire au mieux.

DOSSIER D'ADHESION AU TEAM MATRAT-TRAINING



Art.5 : Engagement du client

Le client participe uniquement aux séances prévues par la formule souscrite. Mais la souscription à une formule supplémentaire est à tout moment possible.

Le Client s'engage à ne pas demander au prestataire la réalisation de tâches ou de travaux qui excèdent ses compétences. Le client donne à Matrat-training le droit d'utiliser son image via des médias ou réseaux sociaux.

Art.6 : Modalités

Toute prestation ou formule complémentaire non prévues au présent contrat donnera à facturation en sus. Les prestations se déroulent en extérieur ou sur des installations sportives.

Art.7 : Règlement et Centre de facturation

Une facture sera établie systématiquement en début de prestation et transmise sur demande. Le montant à payer correspondra au prix de la formule souscrite. Le règlement s'effectue à réception de la facture par espèces, chèque ou virement bancaire à l'ordre de Matrat-training.

Art.8: Durée du contrat et résiliation

Le contrat de prestation est conclu pour une durée équivalente à la formule. Il est renouvelable par tacite reconduction. Le contrat peut être résilié à tout moment sans pénalité financière.

COORDONNEES

Mme, Mr :

Adresse :

N° de tél :

Mail :

Taille de Maillot :

FORMULES

Demi saison 65€

Saison 110€

Option Créneaux féminins avec Santé Max+20€

Option Licence Loisir +55€

Option Licence Compétition + 89€

Date:

Signature :